Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470453
Centre d'intérêt: 120

Association québécoise du personnel de direction des écoles.

Mémoire de l'AQPDE concernant les propositions ministérielles en matière d'enseignement primaire et secondaire : présenté à Madame Lucienne Robillard, Ministre de l'éducation, Auditorium du Musée du Québec, le 15 décembre 1993. -- [Québec (Province)] : AQPDE, [1993].
16 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Mémoire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Après avoir souligné la nécessité d'axer la réforme sur des objectifs de formation fondamentale, l'Association fait part de ses réflexions et commentaires sur les huit propositions ministérielles ainsi que sur les quatre questions soulevées comme autant de pistes à explorer dans le projet de réforme.

Type de document:

MFN : 1958

94-70453
CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

Association québécoise
du personnel de direction
des écoles

Mémoire de l'AQPDE concernant les propositions ministérielles en matière d'enseignement primaire et secondaire.

Présenté à Madame Lucienne Robillard
Ministre de l'Éducation

Auditorium du Musée du Québec
Le 15 décembre 1993

NÉCESSITÉ D'UNE FORMATION FONDAMENTALE

L'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) soumet à la ministre de l'Éducation son avis à l'égard des propositions formulées dans le document "Faire avancer l'école".

Avant d'aborder de façon particulière chacune des propositions et de répondre à chacune des questions de ce document, nous tenons à souligner qu'au cours des 30 dernières années, la société québécoise a assisté à une grande évolution dans le monde de l'éducation. D'un faible taux de diplomation dans les années '60 qui était de moins de 30%, nous sommes passés aujourd'hui à plus de 70%. Cette performance qui mérite d'être soulignée ne s'est pas faite seule. Elle a été le fruit de la réussite de programmes de qualité et surtout des nombreux efforts déployés par les différents intervenants du milieu de l'éducation qui ont toujours cru dans le potentiel de la jeunesse québécoise.

"Faire avancer l'école" annonce tout d'abord la direction à prendre, en invitant le monde scolaire à maintenir le cap sur la réussite éducative des jeunes et à placer cette trajectoire sous le signe de l'exigence et de la qualité"[1]. Cependant, ce document garde silence sur les acquis du système actuel. Pourtant, beaucoup a été accompli depuis les années '60 et nous aurions apprécié qu'il en soit fait mention.

Dans ce document de la Ministre, il est avancé un certain nombre de constats et de problèmes auxquels les propositions ministérielles souhaitent répondre. Nous sommes fort conscients que ces mesures se veulent une réponse à court terme à des besoins bien identifiés. Elles sont proposées dans le but d'atteindre le taux de 80% de diplomation visé dans "Chacun ses devoirs".

Bien que nous soyons favorables à l'application d'un bon nombre de ces mesures, nous considérons qu'il est en même temps urgent que la société québécoise amorce une réflexion sur la formation fondamentale et le profil de sortie susceptible de préparer les jeunes d'aujourd'hui à relever les défis du citoyen du 21e siècle. L'opération en cours aurait pu être une excellente occasion de rassembler tous les intervenants du monde scolaire autour de cette réflexion.

---

[1] "Faire avancer l'école", Ministère de l'Éducation, 1993, p.3

Note: Dans ce texte, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'en alléger la lecture et nullement dans une intention discriminatoire.

Au-delà des mesures ponctuelles que nous pouvons apporter à des problèmes identifiés, il y a la nécessité de se pencher sur ce qui gouverne nos actions et sur les buts que nous poursuivons. Déjà le Conseil supérieur de l'Éducation, dans son avis de janvier 1991 "Une pédagogie pour demain à l'école primaire", s'est penché sur une définition de la formation fondamentale et sur ce qu'elle devrait comprendre en rappelant à tous les agents éducatifs que les enjeux indissociables d'une intervention pédagogique axée sur la formation fondamentale dans l'école de demain résident dans la maîtrise des langages de base, l'initiation aux différents volets de la culture et le développement personnel et social.[2] Plus récemment, des pistes intéressantes nous étaient également proposées dans "Chacun ses devoirs". Il nous apparaît donc nécessaire que des suites soient données à ces réflexions pour qu'un débat franc et constructeur s'engage au sein de la société et que nous puissions définir ensemble ce que nous souhaitons pour l'avenir de nos jeunes.

---

[2] "Une pédagogie pour demain à l'école primaire." C.S.E. 1991 (p.25)

DES PAS À FAIRE

PROPOSITION # 1
Renforcer l'enseignement du français, langue maternelle, en mettant davantage l'accent sur le français écrit et sur les structures de la langue.

Avant d'affirmer ce qui est insatisfaisant dans la situation actuelle et de proposer des solutions, nous croyons important de définir le profil de compétence langagière à développer ou à atteindre à la fin du primaire et à la fin du secondaire. Il serait bon d'identifier ce qu'il faut posséder... et maîtriser en tant qu'habiletés et stratégies. Nous admettons que celles-ci devraient être développées autant au niveau de l'écrit que de l'oral.

D'une part, la perception de la communication est tronquée si elle n'est limitée qu'à l'oral. Cette vision risque d'évacuer ou de réduire la façon d'aborder la langue écrite. Nous reconnaissons aujourd'hui les conséquences d'une telle approche préconisée dans les années '70.

D'autre part, la communication écrite ne se développe pas par l'apprentissage "insignifiant" de mots de vocabulaire ni de règles de grammaire mais par la rédaction de textes contextualisés et significatifs. La planification de l'enseignement implique un long terme qui permet d'assurer les apprentissages formels des notions grammaticales dans des situations signifiantes. Cet enseignement ne pourra se faire que si l'on habilite davantage les enseignants à comprendre la conception de la communication sous toutes ses facettes autant écrites qu'orales et l'importance de motiver les élèves à écrire et à lire de façon régulière et gratuite. Par ailleurs, le développement de la lecture implique l'enrichissement du contenu des bibliothèques pour permettre aux élèves d'être en contact avec des oeuvres de choix tant au primaire qu'au secondaire.

Le C.S.E. dans son avis "Une pédagogie pour demain à l'école primaire" (1991) rappelle que "parallèlement à la préoccupation d'assumer une utilisation fonctionnelle et adéquate de ces langages dans les situations de la vie courante, c'est l'exercice même de la pensée qui doit être visé". Il ajoute "qu'en plus d'être reliée à la connaissance et à l'usage adéquats des codes, des symboles et des règles, une telle maîtrise doit témoigner de la compréhension des

situations, des principes et des concepts auxquels ces langages donnent accès ou se réfèrent."[3] Nous souscrivons pleinement à cette vision et nous rappelons la nécessité de définir ce que l'on souhaite comme formation fondamentale avant d'arrêter des moyens qui doivent être liés entre eux par un fil conducteur. Il serait intéressant de connaître les vues de la Ministre sur les recommandations formulées par le C.S.E. à ce propos.

En favorisant le développement de la langue maternelle, il nous semble important de situer cet apprentissage dans le contexte du développement de tous les langages soit mathématique, soit artistique, soit scientifique. Il faut alors assurer l'acquisition des connaissances dans la perspective de développer des stratégies d'apprentissage des habiletés intellectuelles et des processus mentaux qui assurent la promotion et l'autonomie de l'élève dans son savoir-être et son savoir-faire.

Oublier cette perspective développerait un élève qui sait mais qui ne sait pas pourquoi ni comment. Il est donc important de respecter les acquis et d'assurer la promotion d'une démarche d'apprentissage cohérente, orientée vers le développement d'une formation fondamentale.

---

[3] "Une pédagogie pour demain à l'école primaire". C.S.E. 1991 (p.19-20)

PROPOSITION # 2
Renforcer l'apprentissage de la langue seconde (anglais).

Tout d'abord, il faudrait déterminer clairement les profils de compétence à atteindre au primaire quant aux connaissances, aux habiletés et aux attitudes à développer à l'endroit de la langue seconde. Il faut ensuite s'assurer un temps minimal d'enseignement de l'anglais. Au primaire, le problème de la plage horaire est entier. Il faudra trouver le moyen d'améliorer l'enseignement de cette matière sans le faire au détriment des autres disciplines.

Nous reconnaissons l'importance que nos élèves soient bilingues à la sortie du secondaire et ce, dans le contexte nord-américain. Mais dans le respect du cheminement de chacun, nous sommes favorables à reconnaître deux niveaux de performance au moment de la sanction des études dont l'accessibilité serait basée sur une compétence langagière manifestée à la fin du 1er cycle du secondaire. Nous insistons toutefois pour que cette mesure ne signifie en rien une compétence langagière à la baisse non plus qu'un moyen de discrimination au moment de l'accessibilité au cégep.

Pour sa part, le MEQ devra favoriser des modalités d'apprentissage de l'anglais en tenant compte de l'impact de ce développement sur la structuration de la pensée et la promotion de la culture. Il en va ainsi de l'immersion qui est un moyen efficace pour apprendre une langue seconde. Par ailleurs, on conçoit difficilement une immersion généralisée qui risquerait de se traduire par de l'assimilation. Nous préconisons une certaine prudence à ce niveau. L'immersion en milieu anglophone ne devrait être permise que lorsque l'élève aura acquis une connaissance et une maîtrise suffisantes de sa langue maternelle.

Nous convenons par ailleurs que le renforcement de l'anglais, langue seconde, ne pourra se faire sans que le MEQ s'engage à assurer la qualification des professeurs d'anglais en prenant les mesures qui s'imposent au niveau du perfectionnement des maîtres.

PROPOSITION # 3
Accentuer, tout au long du primaire et du secondaire, la visée d'une formation générale de bon niveau.

Nous nous inscrivons en tout point dans la nécessité de définir ce que la société d'aujourd'hui veut comme formation fondamentale pour les jeunes. Nous doutons toutefois que ce débat de fond puisse se résumer à des échanges à l'intérieur d'un comité de "sages". Nous croyons fermement que la réflexion devra se faire au grand jour et dans la poursuite de ce qui a déjà été amorcé. Les choix qui seront retenus devront faire l'objet d'un consensus social si l'on veut être capable d'aider les jeunes à cheminer vers l'avenir. Il faudra donc qu'il y ait consultation et diffusion du cadre de référence qui sera alors retenu.

Définir un profil de sortie nécessite que nous regardions attentivement différents éléments qui l'influencent. "Faire avancer l'école" insiste beaucoup sur la maîtrise des langages de base. Mais qu'en est-il de l'initiation aux différents volets de la culture et de la contribution au développement personnel et social? Le développement intégral de la personne, le poids relatif des matières dites obligatoires, les cadres d'élaboration et d'application des conventions collectives, l'organisation scolaire sont autant d'éléments qui devront être pris en compte lors des discussions.

Il faut s'assurer qu'au-delà des mesures d'encadrement telle que la reconstitution des cycles selon d'autres modalités, et qu'au-delà de l'augmentation de la rigueur ou des exigences propres à chaque champ de compétence, l'on recherche à affirmer la signifiance des écoles; la présentation des activités d'apprentissage signifiantes, mobilisatrices et valorisantes et le développement des habiletés et des stratégies rendant le jeune autonome et responsable.

PROPOSITION # 4
Répartir les cinq années du secondaire sur un premier cycle de trois ans et un second cycle de deux ans.

Nous sommes d'accord pour que les trois premières années du secondaire soient axées sur une formation générale de base favorisant le développement global et intégral de l'élève en vue d'un passage harmonieux au deuxième cycle du secondaire.

Il ne faudrait pas que cette nouvelle définition des cycles se traduise par une obligation de regrouper physiquement les élèves de premier cycle sous un même toit alors que dans plusieurs milieux, l'organisation actuelle tend davantage vers un partage des clientèles après les deux premières années du secondaire.

PROPOSITION # 5
Marquer les traits caractéristiques du premier cycle du secondaire.

Avant de définir une formation de base en 1ère, 2e et 3e année du secondaire, il convient de bien établir celle du 2e cycle du primaire et celle du 2e cycle du secondaire.

Plus spécifiquement, nous nous interrogeons sur la compatibilité des groupes stables avec la promotion par matière particulièrement pour les trois matières séquentielles; le français langue maternelle, l'anglais langue seconde et les mathématiques? Comment intégrer l'élève en cheminement particulier à un groupe stable pour un ou plusieurs programmes d'études? Quels seront les critères de promotion pour les matières séquentielles?

Un point reste tout de même obscur. Quelle place fait-on aux élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage et d'adaptation? Comment s'intégreront-ils dans des groupes stables au 1er cycle du secondaire? Quelles seront les ressources et les moyens additionnels mis à la disposition des écoles et des enseignants pour réaliser cette intégration? Y en aura-t-il? Nous pensons que cette clientèle a été oubliée dans les propositions de la Ministre et nous souhaiterions que des précisions soient apportées à ce sujet.

A notre sens, le titulariat répond davantage aux besoins particuliers des élèves du 1er cycle du secondaire mais en prenant soin de ne pas retomber dans la systématisation des groupes homogènes. Il ne pourra se réaliser sans se pencher sérieusement sur le rôle des enseignants et sur leur volonté d'enseigner plusieurs matières à un même groupe d'élèves. Comment les recycler et à quel prix? Quelle sera la formation donnée pour cette nouvelle gestion de classe?

Quant au tutorat, cette formule suppose un certain degré d'autonomie des élèves; c'est pourquoi nous la verrions plus appropriée au deuxième cycle du secondaire.

Bien que les formules d'encadrement des élèves puissent varier selon l'âge, il nous apparaît essentiel qu'elles existent à tous les niveaux du primaire et du secondaire.

PROPOSITION # 6
Accroître la diversification des cours en 4e et 5e secondaire.

L'arrivée de champs du savoir en 4e et 5e secondaire peut devenir intéressante dans la mesure où tous les élèves peuvent y avoir accès. Mais qu'en est-il de certains milieux où les ressources sont insuffisantes pour offrir tous les champs? On pense aux petites écoles secondaires dans les milieux ruraux par exemple. Les jeunes ne seront-ils pas limités à un choix de 2 ou 3 champs plutôt qu'aux 5 proposés?

En ce qui concerne l'élagage des cours préalables au collégial, nous ne pouvons que souscrire à la volonté de le poursuivre, car nous reconnaissons nous aussi que la voie royale des sciences ne devrait pas être la seule porte d'entrée au cégep. Nous sommes également favorables à une diversification des approches pédagogiques non seulement au 2e cycle du secondaire mais au 1er cycle également. Tous les jeunes pourront n'en retirer que des bénéfices.

PROPOSITION # 7
Réviser les règles d'obtention du diplôme d'études secondaires.

Avant de vouloir réviser les règles d'obtention du diplôme d'études secondaires, il nous apparaît important de savoir si le D.E.S. doit répondre à des exigences de sélection fondés sur des critères précis ou s'il doit témoigner des acquis académiques d'un élève, réalisés dans un temps donné. Si la dernière alternative était retenue, ne devrions-nous pas parler d'attestation plutôt que de diplôme? Cette attestation pourrait alors être décernée à tous les élèves au moment de leur départ du secondaire.

En supposant que l'approche actuelle soit maintenue, nous sommes favorables avec l'exigence de réussir 54 unités en 4e et 5e secondaire pour l'obtention d'un D.E.S. dont la réussite obligatoire en langue maternelle, langue seconde et mathématiques de 5e secondaire et de sciences physiques et histoire du Québec et du Canada de 4e secondaire. Cette mesure est-elle conciliable avec un plus grand taux de diplomation et des exigences plus élevées? Nous sommes par ailleurs d'accord avec l'intention de la Ministre qui consiste à revoir le programme de mathématiques de 4e et 5e secondaire.

Il serait, de plus, souhaitable de définir un cadre de référence pour une mise à niveau à la fin du 1er cycle du secondaire (en considérant la césure après la 3e secondaire) afin d'éviter une trop grande disparité de profil des élèves à leur arrivée en 4e secondaire. Nous devrions alors prévoir des mesures particulières.

PROPOSITION # 8

Promouvoir une gestion pédagogique qui mette en valeur les responsabilités professionnelles des enseignantes et des enseignants, ainsi que celles des directeurs et des directrices d'école.

Nous sommes en accord avec une plus grande responsabilisation du personnel enseignant et des directeurs d'école. Ces derniers réclament une marge de manoeuvre suffisante pour exercer le leadership souhaité. Pour ce faire, on devra prévoir des assouplissements dans l'application des conventions collectives et l'épuration des politiques et règlements des commissions scolaires.

A titre d'exemple, citons le titulariat. Les conventions collectives actuelles permettent difficilement la réalisation de cette forme d'encadrement qui suppose l'enseignement de plus d'une matière au secondaire.

En ce qui a trait à la présence des enseignantes et enseignants dans les lieux où sont prises les décisions importantes concernant leur propre profession, nous ne pouvons qu'y être favorables. Il faudra tenir compte de leur vécu quotidien et des éléments de solution qu'ils proposent pour corriger certains problèmes. Il est essentiel, par exemple, que l'on associe les enseignants à la définition de la formation initiale des nouveaux maîtres afin que cette dernière soit compatible avec les nouveaux défis auxquels ils devront faire face dans les prochaines années.

Au nom d'une nouvelle gestion pédagogique basée sur la responsabilisation des enseignants et des directions d'école, la Ministre souhaite leur accorder plus d'autonomie. Nous y souscrivons d'emblée et nous osons croire que l'autonomie accordée aux enseignants sera accompagnée d'une imputabilité devant leurs directeurs d'école comme ces derniers le seront à l'égard des commissions scolaires.

DES PISTES À EXPLORER

1[ère] Question
L'apprentissage de l'anglais, langue maternelle.

Nous souhaitons que l'apprentissage de l'anglais langue maternelle soit traité de la même façon que l'apprentissage du français langue maternelle.

2e Question
La détermination des contenus prioritaires et le rééquilibrage de la grille-matière.

Il nous serait apparu pertinent de s'interroger en premier lieu sur le régime pédagogique et sur la possibilité d'ajouter du temps d'enseignement au lieu de réaménager le temps disponible. Nous sommes forcés de conclure, par l'absence d'indications à ce sujet dans les propositions de la Ministre, qu'il n'en est pas question et que nous devons donc encore une fois, tenter d'agrandir par l'intérieur.

Malgré tout, nous souscrivons favorablement à certaines mesures visant les ajustements à l'intérieur de la grille-matière actuelle. Nous ne voyons pas d'objection à retirer les programmes de formation personnelle et sociale et d'éducation au choix de carrière aux deux premières années du secondaire en faveur de l'ajout de deux périodes de français. L'ajout de ces deux périodes en français nous semble intéressant à la condition qu'elles favorisent des pratiques d'écriture plus nombreuses. Cependant, nous insistons sur l'importance du maintien du programme d'éducation au choix de carrière à la 3e secondaire compte tenu des choix que l'élève aura à exercer au terme de cette année charnière.

En ce qui concerne l'enseignement des arts, il devrait être davantage favorisé au secondaire. Nous avons des réserves sérieuses face à une intégration possible des matières dans ce secteur. Par ailleurs, nous recommandons fortement le maintien des trois volets obligatoires au primaire.

Pour ce qui est du cours de méthodologie du travail intellectuel, il ne devrait pas retenir une plage de temps particulière dans la grille-matière mais devrait être plutôt intégré dans chacune des matières. Le lien théorie-pratique s'y ferait sûrement plus facilement.

En ce qui a trait à la séquence des sciences au secondaire, nous avouons mal comprendre les intentions du MEQ. Ne serait-il pas plus valable de procéder par approche intégrée au 1er cycle du secondaire? Quant à l'ajout d'un cours d'initiation à la technologie de l'information, cela semble tout à fait approprié. Pour ce qui est des sciences physiques en 4e secondaire, nous serions favorables à la création de deux voies, l'une à 4 périodes (voie générale), l'autre à 6 périodes (voie scientifique).

Accroître le temps disponible pour les cours à option en 4e secondaire serait bien sûr intéressant mais il est à craindre que les impératifs économiques nous amènent à réduire le nombre de champs dans certains milieux (petites écoles).

3e Question
L'accès à la formation professionnelle pour les jeunes.

"Faire avancer l'école" présente le critère de l'"âge" comme facteur de désaffectation de la formation professionnelle chez les jeunes. La tendance actuelle à vider les écoles de la formation professionnelle en faveur des centres ne favorise pas l'accès des jeunes à la formation professionnelle. Si on voulait réouvrir les portes aux moins de 16 ans, il faudrait alors harmoniser l'âge de sortie à celui de l'entrée sur le marché de travail. Pour éviter le décrochage, il faudrait, plutôt que réduire l'âge d'entrée en formation professionnelle, prévoir d'autres formules comme la voie technologique où un jeune peut faire des apprentissages concrets plus hâtivement.

De même, on ne pourrait revoir les conditions d'admission sans sacrifier la formation fondamentale si fortement réclamée par le monde du travail. Il faudrait à tout le moins s'assurer d'avoir les outils adéquats pour vraiment vérifier si les préalables sont acquis. Il ne faudrait surtout pas mettre en veilleuse tout le rationnel qui nous a amenés, il y a peu de temps, à hausser les exigences d'admission des élèves en formation professionnelle.

Nous nous objectons fortement à la possibilité d'allier formation professionnelle et formation générale; ce serait un recul. Pour nous convaincre, il suffit de relever l'argumentation qui nous a amenés à abolir cette pratique il n'y a pas si longtemps. Nous sommes surpris que tout soit remis en question alors que le système actuel commence à peine à donner ses fruits. Nous admettons, par ailleurs, qu'il pourrait être profitable pour certains jeunes d'avoir accès à une formation particulière pour occuper des emplois de faible complexité. A notre avis, cette formation devrait se faire dans une autre voie que la formation professionnelle actuelle.

Si dans certains milieux les jeunes ont difficilement accès aux cours de formation professionnelle pour des raisons de contingentement, il faudrait leur réserver un pourcentage de places ou établir des critères d'admission équitables pour que ces jeunes ne soient pas laissés pour compte.

Au-delà des mesures sur lesquelles nous pouvons nous pencher pour améliorer le secteur de la formation professionnelle, nous tenons à rappeler la nécessité de considérer ce dossier avec une vision globale. Afin de maximiser nos chances de réussite, il est impérieux de ramener la diffusion de la formation vers un seul créneau soit celui de l'Éducation.

4e Question
L'évaluation et l'imputabilité de l'école.

Se demander si l'évaluation et la reddition des comptes doivent s'effectuer sur tous les éléments de la vie scolaire suscite chez les directions d'école de nombreuses interrogations concernant les critères d'évaluation qui seront retenus.

La qualité de l'école devrait être évaluée sur la réussite éducative dans son ensemble et non pas en fonction du seul pourcentage des diplômés. Évaluera-t-on les réussites d'intégration des élèves EHDAA, les liens de confiance établis avec les parents, les enseignants, les autres partenaires, la qualité des relations existantes entre l'école et son environnement, etc.?

Il en va de même de l'imputabilité. Les directions d'école sont prêtes à assumer leur part de responsabilités mais il faudrait déterminer de façon claire de quoi elles seront responsables. Elles sont prêtes et désireuses d'être responsables des réalisations et des actions sur lesquelles elles ont de l'emprise, du pouvoir.

Mais quel est-il ce pouvoir en regard des conventions collectives, des budgets octroyés et des programmes? Sont-elles responsables de l'incohérence du système, d'une mauvaise gestion des ressources? Comment peuvent-elles être responsables des extrants (conforme au profil de l'élève idéal) quand elles n'ont aucun contrôle sur les intrants, quand les enseignants disposent de toute l'autonomie professionnelle en regard des moyens à utiliser dans leur classe et que l'organisation scolaire se fait ailleurs qu'à l'école?

Elles peuvent assumer un leadership de compétence et d'influence. Elles peuvent être responsables d'un climat relationnel de qualité, de l'efficacité des communications et de la réalisation des actions proposées à travers le projet éducatif. Mais elles refuseront d'être seules responsables de ce qui est hors de leur contrôle.

CONCLUSION

L'AQPDE a voulu dans le présent mémoire, rappeler à la Ministre que loin d'être en complet désaccord avec ce qu'elle propose, le personnel de direction des écoles aurait souhaité connaître au préalable les vues de la Ministre sur une formation fondamentale de qualité avant de se prononcer sur des mesures précises.

Ces mesures sont des moyens proposés pour améliorer les choses mais elles ont des conséquences importantes et c'est pourquoi elles devraient être situées dans un cadre bien défini. Nous demandons donc que cette réflexion se fasse prochainement à la lumière de ce qui a déjà été fait (Avis du CSE, "Chacun ses devoirs") et qu'elle ait lieu au grand jour de concert avec tous les intervenants du monde de l'Éducation. Pour sa part, l'AQPDE assure la Ministre de son entière collaboration dans une telle démarche.